

* 地价升值税会对地产方面的外国投资构成极大的阻碍，因为这种税并没有顾及通货膨胀，土地持有的时间长短和双重税收(另加利得税)等因素。

* 一些影响外国企业的旧税项可能会有所增加，例如道路交通工具、船舶和地产的使用等。

保护知识产权

一直以来，中国都没有保护知识产权的良好记录。尤其是抄袭版权更是世界各国向中国施压要求改善知识产权制度的焦点。为了应付这种压力和进一步寻求全面参与国际贸易社会，中国在近年来对保护知识产权的国内法律架构作出了重大的更改。新版权法在一九九一年六月开始执行，其条款更于一九九一年十月将电脑软件包括在内。经过修改的专利及商标法也于一九九三年年中生效。

除了更改本地法例之外，中国也通过参与各项国际知识产权协议，承担了保护知识产权的国际义务。中国是世界知识产权组织的成员，而且自一九八五年来已是保护工业产权巴黎公约的缔约国。中国也签署了保护文学艺术作品的伯尔尼公约（从一九九二年后期开始），关于国际商标注册的马德里协定（一九八九年），专利合作条约（一九九四年）以及保护唱片录制者防止其唱片被擅自复制的公约（一九九三年）。

进出中国市场

根据在一九七三年十月签订而目前每三年自动更新一次的双边贸易协定（除非任何一方选择将协定中止），加拿大跟中国在关税及有关收费以及海关手续和程序方面互相给予对方最惠国待遇。到了一九七九年，该贸易协定由经济合作协定书（Protocol on Economic Cooperation）取代。该协定书以加强及发展中加贸易及经济关系为目的。

中国因一般优惠关税（General Preferential Tariff）而得益不少。一般优惠关税通常是最惠国税率的三分之二或更低。这种关税大部分应用于制成品及半制成品上，大部分纺织品、成衣、鞋类和部分钢铁产品则除外。中国是最大量使用一般优惠关税的国家之一。

根据进出口许可法（Export and Import Permits Act），在出口管制表上的所有产品，出口都收到监管，而且必须申请出口许可证。申请对华出口许可证要由加拿大外交事务及国际贸易部及在有需要时由其他部门按个别情况审核。军用器材的出口许可通常都不会获得批准。

• The Land Value Appreciation Tax will greatly discourage foreign investment in real estate because it does not make allowances for inflation, the duration of ownership and double taxation (in addition to profit tax).

• Some old taxes affecting foreign business are likely to be increased such as those on the use of road vehicles and ships and real estate.

Intellectual Property (IP) Protection

Historically, China has not had a good record in protecting intellectual property rights. Copyright piracy in particular has been a focus of international efforts to pressure China to reform its intellectual property (IP) system. In response to this pressure, and to further its drive to become a full member of the international trading community, China has in recent years made significant changes in its domestic legal framework governing the protection of IP. A new copyright law was implemented in June 1991, and its provisions were extended to computer software in October 1991. Revised patent and trademark laws took effect in mid-1993.

In addition to changes in its domestic laws, China has taken on international obligations for the protection of IP rights through membership in international IP agreements. China is a member of the World Intellectual Property Organization (WIPO), and has been a party to the Paris Convention for the Protection of Industrial Property since 1985. China is also a party to the Berne Convention for the Protection of Literary and Artistic Works (since late 1992), the Madrid Agreement Concerning the International Registration of Trade Marks (1989), the Patent Cooperation Treaty (1994), and the Convention for the Protection of Producers of Phonograms Against the Unauthorized Reproduction of Their Phonograms (1993).

Business Access

Under a bilateral trade agreement, signed in October 1973 and now renewed automatically every three years (unless a party chooses to terminate it), Canada and China grant each other most-favoured-nation (MFN) treatment with regard to customs duties and related charges and customs formalities and procedures. In 1979 the trade agreement was supplemented by a Protocol on Economic Cooperation intended to strengthen and develop Sino-Canadian trade and economic relations.

China benefits from the general preferential tariff (GPT). GPT rates are generally set at two-thirds of the most-favoured-nation (MFN) rate or lower. The GPT applies largely to manufactured and semi-manufactured goods with the exception of most textiles, apparel, footwear and some steel products. China is one of the largest users of the GPT.

Under the Export and Import Permits Act, the export of all goods on the Export Control List is regulated, and export permits are required. Applications for export permits to China are reviewed on a case-by-case basis by the Department of Foreign Affairs and International Trade and, where necessary, other Departments. Permits for exports of military equipment are generally denied.

mais ont promis d'assortir ces nouvelles taxes d'un allègement fiscal pendant une période de 5 ans;

• la taxe sur la plus-value foncière découragera les investissements étrangers dans le secteur de l'immobilier parce qu'elle ne prévoit aucun correctif pour l'inflation, la durée de possession et la double imposition (en plus de l'impôt sur les bénéfices);

• certaines taxes anciennes frappant les entreprises étrangères, comme les taxes de roulage sur les véhicules automobiles et les taxes sur les navires, sont susceptibles d'augmentation.

Protection des droits de propriété intellectuelle

Ce n'est un secret pour personne que, par le passé, la Chine ne s'est pas fort soucieuse de la protection des droits intellectuels. Le piratage des biens assujettis au versement de droits d'auteurs a soumis la Chine à de vives pressions internationales pour lui faire modifier son système de propriété intellectuelle. En réponse à ces pressions et dans le cadre de ses efforts pour devenir membre à part entière des organismes de réglementation du commerce international, la Chine a apporté des modifications importantes à sa législation sur la protection des droits de propriété intellectuelle. Une nouvelle Loi sur les droits d'auteur est entrée en vigueur en juin 1991 et, dès octobre 1991, ses dispositions ont été étendues aux logiciels informatiques. Des lois révisées sur les brevets et les marques de commerce sont entrées en vigueur vers le milieu de 1993.

En plus de ces changements à sa législation interne, la Chine s'est imposé des obligations internationales pour la protection des droits intellectuels en adhérant à des ententes portant sur cette question. La Chine est membre de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle et, depuis 1985, est partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. La Chine a ratifié la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (fin 1992), l'Entente de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de commerce (1989), le Traité de coopération en matière de brevets (1994) et la Convention pour la protection des producteurs d'oeuvres enregistrées contre la reproduction non autorisée de celles-ci (1993).

Facilité des échanges

Aux termes d'un accord bilatéral sur le commerce signé en octobre 1973 et automatiquement reconduit tous les trois ans tant qu'aucune des parties n'entend y mettre fin, le Canada et la Chine se sont accordé mutuellement les avantages de la nation la plus favorisée en ce qui trait aux droits de douane et aux formalités douanières. En 1979, cet accord de commerce s'est additionné d'un Protocole de coopération économique visant à renforcer et à développer les relations économiques et commerciales sino-canadiennes.

La Chine bénéficie d'un tarif préférentiel général dont les taux sont ordinairement fixés aux deux-tiers ou moins de ceux dont un pays bénéficie en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. Ce tarif s'applique dans l'ensemble aux biens manufacturés et semi-manufacturés à l'exception de la plupart des textiles, vêtements, chaussures et certains produits en acier. La Chine est un des plus grands utilisateurs du tarif préférentiel général.

Aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, l'exportation de tous les biens figurant sur la liste de contrôle des exportations est réglementée et soumise à l'obtention d'une licence d'exportation. Les demandes de licence d'exportation vers la Chine sont examinées cas par cas au ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et, au besoin, dans d'autres ministères. Les licences d'exportation de matériel militaire sont généralement refusées.